

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 6 JUILLET À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire d'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 20)

Absences:

Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2015-07-06, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en y laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période de questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Adoption du deuxième projet de règlement 2015-01 relatif à la production de marijuana /Adoption of the second draft by-law 2015-01 relative to the production of marijuana
5. 1387-1389, route 243 - stationnement / Parking for 1387-1389, Route 243
6. Ruisseau Mckay - répartition des coûts et étude préliminaire / Mckay brook - allocation of the costs and a preliminary study

Administration

7. Correspondances
8. Compte rendu – formation sur le compostage domestique / details regarding the composting information session
9. Travaux d'amélioration de la salle communautaire - rapport final /

- Details regarding the community hall project
10. Politique du gestionnaire / administrative policy
 11. Offres de service - mandat de préparation d'un plan d'intervention sur les infrastructures d'eau potable / Service offer - preparation of an action plan for drinking water infrastructure
 12. Résolution respectant les modalités du guide pour le programme TECQ 2014-2018 / Resolution regarding the conditions in the guide for the program TECQ 2014-2018
 13. Résolution respectant les modalités du programme «Accélération des investissements sur le réseau routier local» / Resolution regarding the condition of a new grant program
 14. Résolution d'appui - FQM et le prochain pacte fiscal / Support request - FQM and the next fiscal pact
 15. Dons & publicités / donations & publicity (La Maison Aube-Lumière, Tournoi de golf CoopTel, Tournoi de golf pour le Centre d'Art de Richmond, la Société d'histoire du Comté de Richmond)

Voirie

16. Acceptation des plans et devis pour la réfection du ponceau sur le Chemin Keenan / Plans and tender for Keenan Road
17. Soumission du projet «Rechargement chemin Baker» / tenders for a gravelling project on Baker Road
18. Soumission du projet «Rechargement chemin Johnston» / tenders for a gravelling project on Johnston Road
19. Soumission du projet «Scellement de fissures des chemins asphaltés» / tenders for repairing cracks in paved roads
20. Réparation du pavage sur divers chemins / Paving repairs on various roads

Factures

21. Factures / Bills

Varia

Aucun item

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2015-07-06, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2015;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller d'adopter le procès-verbal du 1^{er} juin 2015.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the June 1st, 2015 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Miller to adopt the minutes of the June 1st, 2015 council meeting such as received.

Période de questions : 2015-07-06 Le citoyen présent n'avait aucune question pour les membres de Conseil. / The visiter had no questions for the council members.

Deuxième projet de règlement no. 2015-01 : 2015-07-06, 3 Deuxième projet de règlement no. 2015-01 relatif à la production de marijuana dans la zone Cid-1;

Attendu que l'orientation relative au développement industriel de la Municipalité du Canton de Melbourne est de faciliter le développement industriel léger à l'intérieur de l'affectation commercial-industrielle de la municipalité;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne considère la production de marijuana à des fins médicales comme une industrie légère;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 2 février 2015;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 27 mai 2015 et ils recommandent l'adoption du règlement 2015-01 qui contraint l'usage de la production et l'entreposage dans un immeuble à la zone Cid-1;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été déposé le 1^{er} juin 2015;

Attendu qu'un avis public a été publié le 10 juin 2015;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 6 juillet 2015;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2015-01 soit et est adopté.

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

1) La grille des usages du règlement de zonage est modifiée comme suit :

a) Il est inséré à l'intersection des colonnes des zones CI-1, CI-2, CI-3, R-5 avec la ligne de classe d'usage « Industriel I » la note 7;

b) Il est inséré à l'intersection de la colonne de la zone Cid-1 avec la ligne de classe d'usage « Industriel I » la note 8;

2) L'article 7.5 intitulé « Renvois » est modifié suit :

a) Il est ajouté le paragraphe 7 qui se lit comme suit :
« 7. L'usage « production et l'entreposage dans un immeuble de marijuana est interdite dans cette zone ».

b) Il est ajouté le paragraphe 8 qui se lit comme suit :
« 8. L'usage « la production et l'entreposage dans un immeuble de marijuana est permis dans cette zone et l'usage est soumis à l'article 4.21 ».

3) Il est ajouté la ligne suivante à l'article 4.21, intitulé « Clôture » qui se lit comme suit :

« Tout bâtiment, abritant pour usage relatif à la production et à l'entreposage de marijuana pour fins médicales, doit être entouré en totalité d'une clôture métallique ajourée de 3 m de hauteur et possède une grille d'entrée de même hauteur »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
directrice générale / secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ce 6 juillet 2015.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the by-law no. 2015-01, a second draft by-law relative to the production and the distribution of marijuana for medical purposes on the territory of the municipality.

1387-1389, route 243 - stationnement : 2015-07-06 Les propriétaires du 1387-1389, route 243 demandent un droit de passage sur une partie du lot 4 512 385, un lot appartenant à la Municipalité, et ce pour l'aménagement d'un stationnement. Les conseillers souhaitent visiter le lot 4 512 385 afin d'obtenir une meilleure compréhension des travaux requis à la réalisation d'un stationnement du 1387-1389, route 243 avant toute décision.

The owners of the 1387-1389, Route 243 ask a right of way on lot #4 512 385, a lot belonging to the Municipality, and that for the construction of a parking space. The councillors wish to visit this location for a better understanding of the work required for access to the parking space before making any decision.

Ruisseau Mckay : 2015-07-06, 4 **Attendu qu'**avec les pluies fortes le 9 et 10 juin 2015 le cours d'eau Mckay a débordé de son lit;

Attendu qu'avec ces pluies, une bonne quantité de sédiments s'est accumulée dans le lit du ruisseau;

Attendu qu'il y a une maison située à proximité du cours d'eau soit le 1379, route 243;

Attendu que les propriétaires estiment qu'un autre coup d'eau important pourrait provoquer des dégâts à leur terrain, mais surtout à leur maison;

Attendu que les travaux d'urgence à retirer des sédiments dans le cours d'eau ont été effectués le 29 juin 2015, suite à l'approbation reçue du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne doit déterminer le mode de répartition des coûts pour ces travaux d'urgences;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité que la facture due aux travaux d'urgences dans le cours d'eau Mckay soit payée, exceptionnellement et pour une seule fois, par la Municipalité; que le montant de la facture soit puisé dans le grand livre «02-300-00-521 - Voirie-bulldozer, backhoe, pelle»; qu'à l'avenir tout travail et frais liés au cours d'eau Mckay sauront la responsabilité des propriétaires contiguës.

Whereas with the heavy rains on June 9th and 10th, 2015 the Mckay brook overflowed its' bank and a large amount of sediment accumulated in the bed of the brook; whereas there is a house situated near the stream, at 1379, route 243; whereas the owners estimate that another significant rain fall would cause damage to their property, especially to their home;

Whereas emergency work to remove the sediment from the stream was done on June 29th, 2015, following the authorization received from the *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* and from the *MRC du Val-Saint-François*; whereas Council needs to determine the allocation of the costs for this emergency work;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously that the invoice for the emergency work done in the Mckay brook is paid, exceptionally and for this one time only, by the Municipality; that the amount of the invoice is drawn from the expense account «02-300-00-521 - Voirie-bulldozer, backhoe, pelle»; that in the future any work and expenses connected to the Mckay brook will be the responsibility of the adjacent property owners.

Ruisseau Mckay - étude préliminaire : 2015-07-06, 5 **Attendu qu'**en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.), la MRC du Val-Saint-François doit réaliser les travaux requis afin de rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau surtout lorsqu'elle

est informée de la présence d'une obstruction menaçant la sécurité des personnes et/ou des biens;

Attendu qu'en vertu de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Val-Saint-François définit les responsabilités de la MRC et de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le règlement 2013-04 de la MRC Val-Saint-François offre un fonds pour des études préliminaires confirmant la nécessité d'actions de la MRC lorsque la situation menace la sécurité des personnes et/ou des biens;

Attendu qu'une étude préliminaire est nécessaire confirmant ainsi l'urgence d'agir lorsque la situation menace la sécurité des personnes et/ou des biens, identifiant la problématique, recommandant la ou les solutions optimales dans le rétablissement normal/naturel de l'écoulement du cours d'eau, tout en fournissant une estimation des coûts globaux des travaux;

Attendu que le fonds cours d'eau peut servir à diminuer l'impact financier des municipalités locales à la réalisation d'une étude préliminaire;

Attendu que durant les prochaines pluies fortes le lit du cours d'eau Mckay peut être rempli avec une bonne quantité de sédiments découlant de l'amont du cours d'eau, et ce, causant un débordement et des dégâts aux terrains et des infiltrations d'eau dans la maison située à proximité;

Attendu que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite faire une demande de participation financière aux sommes disponibles du fonds cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour une étude préliminaire du bassin versant du cours d'eau Mckay et de voir les pistes de solutions possibles;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande de participation financière aux sommes disponibles du fonds cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour une étude préliminaire du bassin versant du cours d'eau Mckay dans le but d'identifier la problématique et de trouver des solutions optimales.

Whereas the by-law no. 2013-04 of the MRC du Val-Saint-François offers a fund for preliminary studies to confirm the necessity for the MRC to take action when the situation of a water course threatens the safety and security of people and/or properties; whereas a preliminary study is necessary to identify the problem, to recommend one or more solutions to restore the flow of the water of the brook and to supply an estimation of the global costs of the work; whereas this water course fund can serve to decrease the financial impact on the local municipalities for the realization of a preliminary study;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously to submit a request of financial aid in virtue of the MRC du Val-Saint-François by-law no. 2013-04, a program regarding water courses, for a preliminary study of the hydrological basin of Mckay brook with the aim of identifying the problem and finding optimal solutions.

Correspondances : 2015-07-06 La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 juin au 6 juillet 2015 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from June 2nd till July 6th, 2015 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Compte rendu - formation sur le compostage domestique : 2015-07-06 Le conseil prend connaissance du rapport déposé par la directrice générale/secrétaire-trésorière concernant la formation sur le compostage domestique ayant eu lieu le 6 juin 2015.

Council acknowledges the report tabled by the director general/secretary-treasurer concerning the course on composting that was held on June 6th, 2015.

Travaux d'amélioration de la salle communautaire - rapport final : 2015-07-06 Le conseil prendre connaissance du rapport final des travaux d'amélioration de la salle communautaire et les versements d'une contribution non remboursable accordée en vertu de l'Initiative d'investissement local de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Council acknowledges the final report for the improvements to the community hall and the payments of a non-refundable contribution granted in virtue of the program «Initiative d'investissement local» from Canada Economic Development for Quebec regions.

Politique du gestionnaire : 2015-07-06, 6 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved to renew the administrative policy for municipal employees of the Township of Melbourne as outlined in a document filed in the archives of the municipality under the name «La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne»; it is also resolved that Council authorize the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign this policy.

Offre de service - mandat de préparation d'un plan d'intervention sur les infrastructures d'eau potable : 2015-07-06, 7 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à refaire une partie de l'aqueduc désuet (Phase III) du chemin Garrett en utilisant les fonds disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que les demandes d'aides financières pour la réalisation de travaux devront être appuyées par un plan d'intervention sur les infrastructures d'eau potable selon les normes 2014 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service reçue de la firme EXP à la préparation du plan d'intervention de la Municipalité selon les normes 2014 du MAMOT pour les infrastructures d'eau potable et de voirie au montant de 5 400 \$ (plus taxes) selon le document en date du 15 juin 2015.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the service offer received from the firm EXP for the preparation of the municipality's intervention plan, according to the 2014 standards of the MAMOT for drinking water infrastructures and the public road network over these infrastructures for an amount of 5 400\$ (plus taxes) according to the document dated June 15th, 2015; that this intervention plan must be provided with the application for financial aid through the gasoline excise program (TECQ 2014-2018).

Résolution respectant les modalités du guide pour le programme TECQ 2014-2018 : 2015-07-06, 8 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide s'appliquant à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide s'appliquant à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Whereas the Township of Melbourne has acknowledged the guide concerning the methods of the governmental contribution within the framework of the gasoline excise grant (TECQ 2014-2018); whereas the municipality has to respect the terms of this guide to receive the funding available and confirmed in a letter from the *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, and resolved unanimously that the municipality makes a commitment to respect the modalities of the guide which apply.

Résolution respectant les modalités du programme «Accélération des investissements sur le réseau routier local» : 2015-07-06, 9
Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, sur la proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à la réalisation des travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Whereas the Township of Melbourne wishes to submit a request of financial support available from the *ministère des Transports du Québec* for improvement of the local road network;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne authorizes the presentation of a request of financial support and confirms its commitment to do the work according to the modalities established within the framework of the program «*Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*».

Résolution d'appui - FQM et le prochain pacte fiscal : 2015-07-06, 10
Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité d'agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent;

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques aux milieux ruraux et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes;

D'envoyer une copie de cette résolution à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Poulin, directeur régional des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Madame Karine Vallières, députée de Richmond, et Monsieur Richard Lehoux, président de la FQM.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne supports the *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) in its will to participate in a team effort in the negotiation of the next fiscal Pact with the provincial

government; to ask the FQM to sign the next fiscal Pact if and only if the following elements are present in the agreement;

- financial means which allow for the new responsibilities towards the autonomy of municipalities and MRC;
- a diversification of income to the advantage of all the regions of Quebec;
- specific financial levers for rural communities and devitalized municipalities;
- orientations on the reduction of accountability reports;

To send a copy of this resolution to Mister Philippe Couillard, Prime Minister of Quebec, Mister Pierre Moreau, Minister of the MAMOT, Mister Pierre Poulin, regional manager of the MAMOT, Madame Karine Vallières, deputy of Richmond, and Mister Richard Lehoux, president of the FQM.

Publicités/dons : 2015-07-06, 11 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en publicités et en dons aux organismes à but non lucratif: (Le conseiller Simon Langeveld s'abstient)

Centre d'Art de Richmond (tournoi de golf) 575 \$(don/commandite)
La Société d'histoire du Comté de Richmond 500 \$(don)

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations. (Councillor Langeveld abstains)

Demande d'aide financière de la Société d'histoire du Comté de Richmond : 2015-07-06, 12 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil envoie une lettre de confirmation d'aide financière de 965 \$ sur deux ans, soit 2016 et 2017, à la Société d'histoire du Comté de Richmond. (Le conseiller Simon Langeveld s'abstient)

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council send a letter of confirmation of a financial contribution to the amount of \$965 over two years, that is 2016 and 2017, to the Richmond County Historical Society. (Councillor Langeveld abstains)

Acceptation des plans et devis pour la réfection du ponceau sur le chemin Keenan : 2015-07-06, 13 **Attendu que** la Municipalité a demandé à la firme *Les Consultants S.M. Inc.* de préparer des plans et devis pour la reconstruction complète d'un ponceau sur le chemin Keenan;

Attendu que les documents ont été reçus le 26 juin 2015 et que ces documents satisfont les membres du Conseil;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte les plans et devis à la reconstruction complète d'un ponceau sur le chemin Keenan, selon les documents en date du 26 juin 2015.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council accepts the plans and the estimates for the complete reconstruction of a section of Keenan Road involving a culvert, and that according to the documents tabled at the municipality on June 26th, 2015.

Soumission du projet «rechargement chemin Baker» : 2015-07-06, 14 La Municipalité a reçu une seule soumission en ce qui concerne le projet de rechargement avec un mélange de gravier concassé / ardoise 0-3/4" sur une partie du chemin Baker afin d'améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission de l'entrepreneur Jim Coddington au prix de 15,19 \$/tm (avant les taxes), pour le projet de rechargement avec un mélange gravier concassé / ardoise 0-3/4" selon les termes du devis.

The municipality received a single tender for the project to gravel sections of Baker Road with a mixture of crushed gravel / slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that Council accepts the tender of Mr. Jim Coddington at 15,19\$/tm (before taxes) to gravel Baker Road with a mixture of crushed gravel / slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed, according to specifications provided by the municipality.

Soumission du projet «rechargement chemin Johnston» : 2015-07-06, 15 La Municipalité a reçu une seule soumission en ce qui concerne le projet de rechargement avec un mélange de gravier concassé / ardoise 0-3/4" sur le chemin Johnston afin d'améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission de l'entrepreneur Jim Coddington au prix de 14.74 \$/tm (avant les taxes), pour le projet de rechargement avec un mélange gravier concassé / ardoise 0-3/4" selon les termes du devis.

The municipality received a single tender for the project to gravel Johnston Road with a mixture of crushed gravel / slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed;

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that Council accepts the tender of Mr. Jim Coddington at 14.74\$/tm (before taxes) to gravel Johnston Road with a mixture of crushed gravel / slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed, according to specifications provided by the municipality.

Soumission du projet «scellement de fissures des chemins asphaltés» : 2015-07-06, 16 Deux (2) soumissions ont été reçues pour les travaux de scellement des fissures de rues et de chemins d'asphalte sur le territoire de la Municipalité: Gestion Pavex à 2,25 \$/mètre linéaire et Environnement Routier NRJ Inc. à 4,25 \$/mètre linéaire.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de l'entrepreneur Gestion Pavex au prix de 2,25 \$/mètre linéaire (avant les taxes), pour le projet de scellement des fissures de rues et de chemins d'asphalte selon les termes du devis.

Two (2) tenders were received for the project to seal the cracks on the asphalt streets and roads in the municipality.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously that Council accepts the lowest of the two conforming tenders for the project to seal the cracks on the asphalt streets and roads in the municipality, that of Gestion Pavex at 2,25\$/linear meter.

Voirie – pavage : 2015-07-06, 17 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'autoriser des travaux de réparation d'une couche d'enrobés bitumineux aux endroits problématiques sur les chemins du Tournesol, Bellevue, Fortier et Morrison, jusqu'à un montant ne dépassant pas 25 000 \$ tel que prévu dans le budget 2015 adopté en décembre 2014.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is unanimously resolved to authorize repair work consisting of repaving of

sections of road on Tournesol, Bellevue, Fortier and Morrison Roads, up to an amount not exceeding 25 000\$ such as identified in the 2015 budget adopted in December, 2014.

Factures : 2015-07-06, 18 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 186 866,93\$) et des chèques émis (montant : 29 309,44\$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (186 866,93\$) and the payments issued (29 309,44\$) to each council member;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and checks issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia : 2015-07-06 Aucun item.

Levée de la séance : 2015-07-06, 19 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 21 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 août 2015.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Miller that this meeting be closed at 9:20 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, August 3rd, 2015.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière